

# L'Europe en Bref

La lettre hebdomadaire d'informations juridiques de la Délégation des Barreaux de France

Pour plus d'informations : www.dbfbruxelles.eu



**Sommaire** 

**Assurance** 

Concurrence

**Economie/Finances** 

**Justice** 

Marché intérieur

**Propriété** 

intellectuelle

## BREVES DE LA SEMAINE

Aide d'Etat / Réforme des procédures / Enquêtes / Consultation publique (13 juillet)

La Commission européenne a lancé, le 13 juillet dernier, une consultation publique
(disponible uniquement en anglais) qui vise à recueillir les avis des parties prenantes sur
l'application des règles de procédure régissant les enquêtes en matière d'aides d'Etat. La
Commission propose de clarifier et de simplifier le régime actuel défini par le règlement
659/1999/CE portant modalités d'application de l'article 93 CE, en ce qui concerne
notamment le traitement des plaintes et la collecte d'informations sur les marchés, afin de
se concentrer sur les cas les plus graves de distorsion de concurrence dans le marché
intérieur. Cette initiative a été amorcée par la communication intitulée « Modernisation de
la politique de l'UE en matière d'aides d'Etat », qui a lancé une réforme globale du
contrôle des aides d'Etat. Les parties intéressées sont invitées à présenter leurs
observations, avant le 5 octobre 2012, en répondant à un questionnaire en ligne. (AB)

#### **RAPPEL:**

La Commission européenne a lancé, le 8 juin dernier, une <u>consultation publique</u> qui vise à recueillir les avis des parties prenantes dans le cadre de la préparation du rapport annuel sur le <u>registre de transparence</u> du Parlement européen et de la Commission européenne (*cf. L'Europe en Bref n°637*). Peu d'avocats français se sont inscrits sur ce registre. Il est important que les avocats ayant une activité de lobbying, y compris ceux qui ne sont pas inscrits sur le registre, répondent à la consultation de la Commission afin de l'éclairer sur les raisons pour lesquelles les cabinets ou les avocats n'ont pas procédé à cette inscription et de lui faire part des bénéfices pratiques et des éléments qui pourraient les engager à le faire. La consultation publique est ouverte jusqu'au 31 août prochain.

#### **ENTRETIENS EUROPEENS – VENDREDI 26 OCTOBRE 2012**



LE DROIT EUROPÉEN DE L'IMMIGRATION ET DE L'ASILE VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Du 13 au 18 juillet 2012

Programme en ligne : cliquer ICI

Pour vous inscrire:

valerie.haupert@dbfbruxelles.eu ou bien directement sur le site Internet de la Délégation des Barreaux de France : http://www.dbfbruxelles.eu/inscription.htm

Appels d'offres

Publications

Manifestations

#### Intermédiation en assurance / Refonte / Proposition de directive (3 juillet)

La Commission européenne a adopté, le 3 juillet dernier, une proposition de directive sur l'intermédiation en assurance, qui constitue une refonte de la directive 2002/92/CE. Cette proposition vise à prendre en compte les difficultés constatées par la Commission, notamment les disparités de mise en œuvre de la directive dans les Etats membres et la perte de confiance du public, afin de mettre en place un véritable marché européen de l'intermédiation en assurance. A cette fin, la Commission prévoit de rendre plus efficiente la réglementation du marché de l'assurance de détail et de garantir des conditions de concurrence équitables entre tous les acteurs de la vente des produits d'assurance, tout en renforçant la protection des preneurs d'assurance, notamment en prévoyant l'obligation de communiquer des informations sur la rémunération des intermédiaires. (MF)

Haut de page

# **CONCURRENCE**

#### Aide d'Etat / Investissements en capital-risque / Consultation publique (16 juillet)

La Commission européenne a lancé, le 16 juillet dernier, une consultation publique (disponible uniquement en anglais) qui vise à recueillir les avis des parties prenantes sur l'application et le fonctionnement des <u>lignes directrices</u> concernant les aides d'Etat visant à promouvoir les investissements en capital-investissement dans les petites et moyennes entreprises. Ces lignes directrices établissent les critères permettant d'évaluer la compatibilité des mesures de soutien du secteur public dans ce domaine. La Commission souhaite recueillir les avis des parties intéressées afin de procéder à la révision des lignes directrices prévue en 2013. Celles-ci sont invitées à présenter leurs observations, avant le 5 octobre 2012, en répondant à un questionnaire en ligne. (AB)

#### Entente / Secteur des crevettes de la mer du Nord / Communication des griefs (13 juillet)

La Commission européenne a annoncé, le 13 juillet dernier, avoir envoyé une communication des griefs à quatre entreprises concernant leur possible participation à une entente dans le secteur des crevettes de la mer du Nord. Les pratiques visées concernent, notamment, la fixation des prix et la répartition des marchés et des clients dans plusieurs pays de l'Union européenne dont les Pays-Bas, l'Allemagne, la France et la Belgique en violation de l'article 101 TFUE relatif aux ententes. En mars 2009, la Commission avait déjà effectué des inspections surprises dans les locaux de plusieurs producteurs de crevettes de la mer du Nord. Si la participation à une entente était avérée, la Commission pourrait leur infliger une amende allant jusqu'à 10% de leur chiffre d'affaire, en vertu du règlement 1/2003/CE relatif à la mise en œuvre des règles de concurrence prévues aux articles 81 et 82 du traité. La Commission n'a pas dévoilé le nom des entreprises visées, respectant les droits de la défense et la présomption d'innocence. Celle-ci rappelle que la communication des griefs ne préjuge pas de l'issue finale de l'enquête. (AB) Pour plus d'informations

#### Feu vert à l'opération de concentration Arrow Electronics / Altimate Group (16 juillet)

La Commission européenne a publié, le 16 juillet dernier, sa <u>décision</u> de ne pas s'opposer à l'opération de concentration par laquelle l'entreprise Arrow Electronics Inc (Etats-Unis) acquiert le contrôle de l'ensemble de l'entreprise Altimate Groupe S.A. (France) par achat d'actions (*cf. L'Europe en Bref n*°635). (AB)

#### Feu vert à l'opération de concentration EADS / Israël Aerospace Industries (16 juillet)

La Commission européenne a décidé, le 16 juillet dernier, de ne pas s'opposer à l'opération de concentration par laquelle les entreprises Airbus Invest S.A.S (France), contrôlée par la société European Aeronautic Defence and Space Company N.V. (« EADS », Pays-Bas), et Israel Aerospace Indusries Ltd (« IAS », Israël) acquièrent le contrôle en commun d'une entreprise nouvellement créée constituant une entreprise commune (Belgique) par achat d'actions (cf. L'Europe en Bref n°637). (AB)

# Feu vert à l'opération de concentration Lion Capital / Alain Afflelou Group (19 juillet)

La Commission européenne a publié, le 19 juillet dernier, sa <u>décision</u> de ne pas s'opposer à l'opération de concentration par laquelle l'entreprise Lion/Seneca France 2 (France), contrôlée en dernier ressort par Lion Capital LLP (Royaume-Uni), acquiert le contrôle exclusif de l'ensemble de l'entreprise 3 AB Optique Developpement (France), société faîtière du groupe Alain Afflelou, par achat de titres (*cf. L'Europe en Bref*  $n^{\circ}637$ ). (AB)

#### Feu vert à l'opération de concentration Nuvia / Coor (17 juillet)

La Commission européenne a publié, le 17 juillet dernier, sa <u>décision</u> de ne pas s'opposer à l'opération de concentration par laquelle les entreprises Nuvia Nordic AB (Suède), contrôlée par la société Vinci S.A. (France), et Coor Services Management Nuclear AB (Suède), contrôlée par la société Cinven Ltd (Royaume-Uni), acquièrent le contrôle en commun de l'entreprise Nordic Nuclear Services AB (Suède) par achat d'actions dans une société nouvellement créée constituant une entreprise commune. (AB)

#### Feu vert à l'opération de concentration Tereos / Wilmar (19 juillet)

La Commission européenne a publié, le 19 juillet dernier, sa <u>décision</u> de ne pas s'opposer à l'opération de concentration par laquelle les entreprises Syral China Investment (Belgique), appartenant au groupe Tereos (France), et Yihai Kerry Investments Co. Ltd (Chine), appartenant au groupe Wilmar (Singapour), acquièrent le contrôle en commun d'une société nouvellement créée constituant une entreprise commune par achat d'actions (*cf. L'Europe en Bref n*°<u>638</u>). (AB)

Haut de page

## **ECONOMIE / FINANCES**

#### OPCVM / Régimes nationaux de sanctions / Normes communes / Proposition de directive (3 juillet)

La Commission européenne a présenté, le 3 juillet dernier, une proposition de directive modifiant la directive 2009/65/CE portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) pour ce qui est des fonctions de dépositaire, des politiques de rémunération et des sanctions. La Commission propose, tout d'abord, de ne rendre éligibles aux fonctions de dépositaire que les établissements de crédit et les entreprises d'investissement réglementées qui offrent des garanties suffisantes en la matière. En cas d'investissement dans un pays tiers et de désignation d'un sous-conservateur, une telle délégation devrait être régie par des règles de diligence quant à la sélection et à la désignation du sous-conservateur et des règles prévoyant un suivi continu des activités qu'il exerce. En cas de perte d'un instrument financier, la Commission propose la mise en place d'une « responsabilité stricte », exclusive de toute faute ou négligence, imposant aux dépositaires de restituer les instruments perdus. Quant à la rémunération des gestionnaires d'OPCVM, elle souhaite que les sociétés de gestion publient en détail le montant de leurs rémunérations. Sur les sanctions applicables en cas de manquement aux obligations prévues par la directive, elle propose de les harmoniser et d'établir un mécanisme d'alerte précoce préalable à toute décision de sanction. (JBL)

### Produits d'investissement / Documents d'informations / Proposition de règlement (3 juillet)

La Commission européenne a présenté, le 3 juillet dernier, une proposition de règlement sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement. La proposition vise à établir des principes généraux quant à l'approche suivie et au contenu des documents d'informations remis aux investisseurs. La Commission propose, en la matière, de redéfinir la notion de « produits d'investissement », en prenant notamment en compte le caractère indirect de la détention d'actifs. La responsabilité de l'élaboration du document d'informations clés serait attribuée à l'initiateur du produit d'investissement, lequel pourrait être la personne qui élabore un produit d'investissement ou celle qui modifie de manière substantielle la structure des risques ou des coûts d'un produit d'investissement existant. La Commission précise la forme et le contenu du document d'informations clés et rappelle l'obligation, pour le vendeur d'un produit d'investissement, de le remettre à l'investisseur de détail. Elle propose, enfin, la mise en place de sanctions harmonisées au niveau européen, afin de garantir le respect de cette obligation. (JBL)

Haut de page

# JUSTICE, LIBERTE ET SECURITE

# Délai de prescription / Demande d'indemnisation / Accident de la circulation / Consultation publique (17 juillet)

La Commission européenne a lancé, le 17 juillet dernier, une consultation publique (disponible uniquement en anglais) portant sur les délais de prescription dans le cadre des demandes d'indemnisation d'accidents de la circulation transfrontaliers au sein de l'Union européenne. La Commission interroge les citoyens européens sur les difficultés qu'ils rencontrent pour être indemnisés, du fait des différences de délais de prescription d'un Etat membre à l'autre, lorsqu'ils ont subi un accident de la circulation dans un autre Etat membre que celui de leur domicile. Cette consultation s'inscrit dans le cadre de la politique de l'Union européenne envers les victimes et suit les lignes directrices énoncées par la communication de la Commission intitulée « Renforcer les droits des victimes dans l'Union européenne ». Les parties intéressées sont invitées à présenter leurs observations, avant le 19 novembre 2012, en répondant à un questionnaire en ligne. (JBL)

# Intérêts financiers de l'Union européenne / Fraude / Infractions et sanctions pénales / Proposition de directive (11 juillet)

La Commission européenne a présenté, le 11 juillet dernier, une <u>proposition de directive</u> relative à la lutte contre la fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union européenne au moyen du droit pénal. Cette proposition vise à établir les mesures nécessaires pour prévenir et combattre la fraude et les autres activités illégales portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union en définissant des infractions et des sanctions pénales. Le texte propose, notamment, de définir les notions de fraude, de corruption, de détournement de fonds, de blanchiment de capitaux ou d'entraves au bon déroulement des procédures de passation de marchés publics, au détriment du budget de l'Union. La proposition fixe également des seuils

minimaux et maximaux applicables aux peines d'emprisonnement relatives à ces infractions pénales, allant de six mois à dix années d'emprisonnement si l'infraction a été commise dans le cadre d'une organisation criminelle. Les personnes morales seraient également passibles de sanctions qui incluraient des amendes pénales et non pénales mais également des mesures d'exclusion du bénéfice d'un avantage ou d'une aide publics, des mesures d'interdiction temporaires ou définitives d'exercer une activité ou la fermeture temporaire ou définitive d'établissements ayant servi à commettre l'infraction. (AG)

Haut de page

### **MARCHE INTERIEUR**

# Médicaments / Essais cliniques / Proposition de règlement (17 juillet)

La Commission européenne a présenté, le 17 juillet dernier, une proposition de règlement relatif aux essais cliniques de médicaments à usage humain et abrogeant la directive 2001/20/CE. L'objectif de la Commission est de rendre plus efficace le cadre réglementaire actuel et de faciliter la tenue de tels essais en Europe, notamment en levant les obstacles relatifs à leurs coûts et à leur faisabilité, ainsi qu'en prenant en compte, à titre général, la proportionnalité des risques relatifs à la sécurité et à la fiabilité des données. La proposition instaure, pour les essais cliniques, une nouvelle procédure d'autorisation des médicaments qui vise à garantir une séparation nette entre les composantes de l'évaluation de la demande, qui relève de la coopération entre les Etats membres, et les aspects évalués par chaque Etat membre individuellement. Le texte vise, également, à éviter un mélange entre les notions de conseil scientifique et d'autorisation des essais cliniques. La proposition établit, par ailleurs, des dispositions protectrices du consentement libre et éclairé de participants à un essai clinique en cas d'urgence. La Commission, ensuite, souhaite rationnaliser les règles relatives aux notifications ayant trait à la sécurité et à la responsabilité des promoteurs d'essais, ainsi que regrouper certaines règles relatives aux essais dispersées actuellement dans d'autres textes. (FC)

Haut de page

## PROPRIETE INTELLECTUELLE

# Gestion collective des droits / Concession de licences multiterritoriales / Proposition de directive (11 juillet)

La Commission européenne a présenté, le 11 juillet dernier, une proposition de directive concernant la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins et la concession de licences multiterritoriales de droits portant sur des œuvres musicales en vue de leur utilisation en ligne dans le marché intérieur. La proposition a un double objectif. Elle vise, tout d'abord, à améliorer les normes de gouvernance et de transparence des sociétés de gestion collective, afin que les titulaires de droits, pour le compte desquels elles en assurent la gestion, puissent exercer un contrôle plus efficace sur ces sociétés et contribuer à renforcer l'efficacité de leur gestion. Elle tend, ensuite, dans le domaine des œuvres musicales, à faciliter la concession de licences multiterritoriales, par ces sociétés, sur des droits d'auteur, pour la prestation de services en ligne. Parmi les différentes mesures présentées par la Commission, il est proposé de codifier les principes existants en matière de gouvernance et de transparence en augmentant les possibilités de contrôle des sociétés de gestion collective et de créer un passeport européen de licence qui permettrait de fixer des règles communes pour tous les donneurs de licences collectives au sein de l'Union européenne. (JBL)



# Les appels d'offres

#### SELECTION DE LA DBF

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délégation des Barreaux de France parmi les appels d'offres publiés au Journal officiel de l'Union européenne série S.

Il est possible de consulter en amont, avant la publication des appels d'offres, les programmes d'aide extérieure financés par la Commission européenne sur le site de la Représentation permanente de la France à Bruxelles : <a href="http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm">http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm</a>.

#### **INSTITUTIONS EUROPEENNES**

# Parlement européen / Contrat-cadre multiple de services d'experts externes sur des questions juridiques liées aux pétitions reçues par le Parlement européen (13 juillet)

Le Parlement européen a publié, le 13 juillet dernier, un avis de marché ayant pour objet la réalisation d'un contrat-cadre multiple de services d'experts sur des questions juridiques liées aux pétitions reçues par le Parlement européen (réf. 2012/S 133-220191, JOUE S133 du 13 juillet 2012). Le marché a pour objectif de renforcer la flexibilité du Parlement européen à demander des notes et des études qui analysent les questions juridiques soulevées par une ou plusieurs pétitions reçues par la commission des pétitions et à évaluer les positions et les observations des différentes parties prenantes. Il vise à fournir au Parlement européen des analyses claires et concises sur la législation environnementale, la législation relative au marché intérieur et aux marchés publics, les questions juridiques liées aux services financiers ainsi que les questions juridiques liées à l'emploi et aux affaires sociales et aux droits fondamentaux et à leur mise en œuvre. Le marché est divisé en 5 lots intitulés respectivement « Législation environnementale », « Législation relative au marché intérieur et aux marchés publics », « Questions juridiques liées aux services financiers », « Questions juridiques liées à l'emploi et aux affaires sociales » et « Droits fondamentaux et leur mise en œuvre ». La langue de travail devant être utilisée dans l'offre est l'une des 23 langues officielles de l'Union européenne. Toutefois, à l'exception des documents officiels et financiers, les offres non rédigées en anglais ou en français devront être accompagnées d'une traduction dans l'une de ces 2 langues. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au 28 septembre 2012 à 12h. (JBL)

# Agence européenne de la sécurité aérienne / Contrat-cadre de services relatifs à la fourniture de conseils juridiques sur les baux et les services de locaux de bâtiment (17 juillet)

L'Agence européenne de la sécurité aérienne a publié, le 17 juillet dernier, un <u>avis de marché</u> ayant pour objet la réalisation d'un contrat-cadre de services relatifs à la fourniture de conseils juridiques sur les baux et les services de locaux de bâtiment (*réf. 2012/S 135-223971, JOUE S135 du 17 juillet 2012*). Le marché porte sur la prestation de conseils juridiques concernant la location d'espaces de bureaux à Cologne (Allemagne) et à Bruxelles (Belgique). Une assistance juridique est, notamment, requise en droit immobilier d'entreprise, droit du bail, droit fiscal applicable au bail, droit contractuel et en matière de contentieux. Le marché est divisé en 2 lots, intitulés respectivement « Législation allemande et marché des biens commerciaux de Cologne » et « Législation belge et marché des biens commerciaux de Bruxelles ». La langue de travail devant être utilisée dans l'offre est l'anglais. La durée du marché est de 1 an à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au <u>23 août 2012 à 17h</u>. (JBL)

**FRANCE** 

#### CHU de Toulouse / Services juridiques (13 juillet)

Le CHU de Toulouse a publié, le 13 juillet dernier, un <u>avis de marché</u> ayant notamment pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2012/S 133-222051*, *JOUE S133 du 13 juillet 2012*). Le marché porte sur la réalisation d'une mission d'assistance à la réception des opérations patrimoniales structurantes du CHU de Toulouse. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au <u>2</u> <u>août 2012 à 12h</u>. (JBL)

#### Conseil général de l'Essonne / Services de conseils et de représentation juridiques (13 juillet)

Le Conseil général de l'Essonne a publié, le 13 juillet dernier, un <u>avis de marché</u> ayant pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2012/S 133-221842*, *JOUE S133 du 13 juillet 2012*). Le marché porte sur la représentation et l'assistance juridiques du département auprès du Tribunal de grande instance et de la Cour d'appel, dans le cadre des procédures relatives à la fixation des indemnités dues lors d'une expropriation de parcelles nécessaires à toutes opérations routières. La durée du marché est de 4 ans à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au <u>20 août 2012 à 16h30</u>. (JBL)

#### EPA de Bordeaux-Euratlantique / Services juridiques (17 juillet)

L'EPA de Bordeaux-Euratlantique a publié, le 17 juillet dernier, un <u>avis de marché</u> ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2012/S 135-225588*, *JOUE S135 du 17 juillet 2012*). Le marché porte sur la réalisation d'une mission de conseils juridiques pour l'établissement public d'aménagement de Bordeaux-Euratlantique. Le marché est divisé en 4 lots, intitulés respectivement « Droit de l'aménagement », « Droit de la commande publique », « Droit du travail » et « Droit de la propriété intellectuelle ». La durée du marché est de 2 ans à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au <u>10 septembre 2012 à 17h</u>. (JBL)

#### Perpignan Méditerranée Communauté / Services juridiques (13 juillet)

Perpignan Méditerranée Communauté a publié, le 13 juillet dernier, un <u>avis de marché</u> ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2012/S 133-221763*, *JOUE S133 du 13 juillet 2012*). Le marché porte sur la fourniture d'une prestation de services d'assistance juridique et de représentation en justice devant les juridictions administratives et judiciaires, dans les domaines du droit public général, du droit de l'urbanisme, du droit de l'environnement et du droit des contrats publics. Le marché est divisé en 2 lots. Le marché est réservé à la profession d'avocat. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au <u>10 août 2012 à 12h</u>. (JBL)

## Région PACA / Services de conseils et de représentation juridiques (13 juillet)

La Région PACA a publié, le 13 juillet dernier, un <u>avis de marché</u> ayant pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2012/S 133-221832, JOUE S133 du 13 juillet 2012*). Le marché porte sur la réalisation de prestations de conseils juridiques, de contentieux et de représentation en justice, à la demande de la région. Le marché est divisé en 7 lots intitulés respectivement « Droit des collectivités territoriales », « Commande publique », « Droit de la construction », « Droit de la fonction publique », « Droit pénal », « Procédures de droit privé » et « Procédures nécessitant un avocat au Conseil d'Etat ou à la Cour de cassation ». La durée du marché est d'1 an à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au <u>10 septembre à 16h</u>. (JBL)

#### Syndicat mixte du SCOT du Sud Gironde / Services juridiques (18 juillet)

Le syndicat mixte du SCOT du Sud Gironde a publié, le 18 juillet dernier, un <u>avis de marché</u> ayant, notamment, pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2012/S 136-227428, JOUE S136 du 18 juillet 2012*). Le marché porte sur l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Sud Gironde. Le marché est divisé en 2 lots, intitulés respectivement « Conception/rédaction du SCOT, organisation de la concertation et de l'enquête publique » et « Assistance juridique ». La durée du marché est de 42 mois pour le lot n°1 et de 4 ans pour le lot n°2, à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au <u>10 septembre 2012 à 12h</u>. (JBL)

### Ville de Cergy / Services juridiques (13 juillet)

La ville de Cergy a publié, le 13 juillet dernier, un <u>avis de marché</u> ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2012/S 133-222173, JOUE S133 du 13 juillet 2012*). Le marché porte sur une mission d'assistance juridique et de représentation en justice. Le marché est divisé en 6 lots. Les lots n°1, 2, 4, 5 et 6 sont respectivement intitulés « Droit de l'environnement, de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'action foncière », « Droit de la commande publique et de la concurrence », « Droit privé et droit pénal », « Fonction publique » et « Droit de l'immobilier ». La durée du marché est de 4 ans à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au <u>10 septembre 2012 à 16h</u>. (JBL)

# Ville de Nîmes / Services juridiques (18 juillet)

La ville de Nîmes a publié, le 18 juillet dernier, un <u>avis de marché</u> ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2012/S 136-227231*, *JOUE S136 du 18 juillet 2012*). Le marché porte sur la prestation de services de conseils juridiques permanents dans le cadre du projet de construction du musée de la Romanité et d'assistance et de conseils juridiques en cas de litige. La durée du marché est d'1 an à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au <u>20 août 2012 à 12h</u>. (JBL)

# **ETATS MEMBRES DE L'UE (HORS FRANCE)**

## Italie / Comune di Priverno / Services de représentation légale (13 juillet)

La Comune di Priverno a publié, le 13 juillet dernier, un <u>avis de marché</u> ayant notamment pour objet la prestation de services de représentation légale (*réf. 2012/S 133-221885*, *JOUE S133 du 13 juillet 2012*). La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au <u>14 septembre 2012 à 12h</u>. De plus amples informations sont disponibles dans l'avis de marché en italien. (JBL)

# Royaume-Uni / Berkshire Healthcare NHS Foundation Trust / Services juridiques (17 juillet)

Le Berkshire Healthcare NHS Foundation Trust a publié, le 17 juillet dernier, un <u>avis de marché</u> ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2012/S 135-225676*, *JOUE S135 du 17 juillet 2012*). La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au <u>13 août 2012 à 10h</u>. De plus amples informations sont disponibles dans l'avis de marché en anglais. (JBL)



# **Publications**



# L'Observateur de Bruxelles

Revue trimestrielle d'information en droit de l'Union européenne vous permettra de vous tenir informé des derniers développements essentiels en la matière.

### Notre dernière édition :

Dossier spécial : « Les marchés publics »

Bulletin d'abonnement à l'Observateur de Bruxelles

Actes de colloque « L'Europe et les droits de l'homme du vendredi 1<sup>er</sup> avril 2011 Cliquer sur l'image pour les visualiser





# Manifestations

# **NOS MANIFESTATIONS**



Entretiens européens Vendredi 23 novembre 2012

LES DERNIERS DÉVELOPPEMENTS DU DROIT EUROPÉEN DE LA CONCURRENCE

Programme à venir

Pour vous inscrire:

<u>valerie.haupert@dbfbruxelles.eu</u> ou bien directement sur le site Internet de la Délégation des Barreaux de France :

http://www.dbfbruxelles.eu/inscription.htm

## **AUTRES MANIFESTATIONS**



54<sup>eme</sup> Séminaire de Droit Comparé et Européen fondato nel 1959 da Enrico Paleari e Germain Brulliard

20 août - 1er septembre 2012

Vers un droit commun européen de la vente Vers un règlement européen sur les conflits de lois et de juridictions en matière de successions

Le Séminaire d'été de Droit comparé et européen d'Urbino a été créé en 1959 à l'initiative commune de juristes italiens et français.

Il a pour objet de développer la connaissance du droit européen et de faciliter la rencontre de juristes venus principalement, mais non exclusivement, des pays de l'Union

Le programme comporte deux séries de cours d'une semaine chacun, portant sur des sujets de droit européen, de droit international privé, de droit comparé et de droit italien. Les cours sont donnés en français ou en italien (avec traduction résumée dans l'autre langue) par des professeurs d'Université, des fonctionnaires européens ou des praticiens en majorité italiens et français, mais également en provenance d'autres pays de l'Union.

Les frais de participation au séminaire peuvent être pris en charge au titre de la formation professionnelle.

Les cours du séminaire d'été de Droit européen d'Urbino ont lieu à la salle 4 de la Facoltà di Giurisprudenza, via Matteotti 1, 61029, Urbino, Italie.

#### Informations et Inscription:

romina.allegrezza@uniurb.it Tél. + 39 07 22 30 32 50

Programme en ligne : cliquer ICI

# Activité de lobbying par l'avocat au niveau national et européen Mercredi 26 septembre 2012 de 18h00 à 20h00

#### Auditorium Louis-Edmond Pettiti, Maison du Barreau Paris



Pour vous inscrire : cliquer ICI



# XXème CONGRÈS

# AVOCAT : UNE PROFESSION UNIE DANS SA DIVERSITE

Connaître et utiliser les nouveaux métiers et nouveaux modes d'exercice pour développer son activité

**CANNES: 27 / 29 SEPTEMBRE 2012** 

PROGRAMME ET BULLETIN D'INSCRIPTION EN LIGNE : CLIQUER ICI

# Recevoir gratuitement L'Europe en Bref

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante : <u>valerie.haupert@dbfbruxelles.eu</u>.

« *L'Europe en Bref* » est aussi disponible en allemand et en espagnol. Ces versions sont adaptées à l'actualité du droit de l'Union européenne et national de ces pays. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès du DeutscherAnwaltverein (<u>bruessel@eu.anwaltverein.de</u>) ou bien directement sur le site Internet : Europa im Überblick et du Consejo General de la Abogacía española (bruselas@cgae.es).

## Equipe rédactionnelle :

Jean Jacques **FORRER**, Président, Hélène **BIAIS**, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles, François **CAULET**, Avocat au Barreau de Toulouse, Marie **FORGEOIS**, Anaïs **GUILLERME** et Anne-Gabrielle **HAIE**, Juristes, Ariane **BAUX** et Jean-Baptiste **LELANDAIS**, Elèves-avocats.

#### Conception:

Valérie **HAUPERT** 



© DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE – AISBL – L'EUROPE EN BREF N° 641 – 18/07/2012 Tél : 0032 2 230 83 31 – Fax : 0032 2 230 62 77 – dbf@dbfbruxelles.eu – www.dbfbruxelles.eu